

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6143

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Echange, avec l'OPAC du Rhône, de parcelles de terrain situées avenue de Haute-Roche**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de Haute-Roche à Pierre Bénite, la Communauté urbaine envisage de procéder à un échange de terrains, suivant lequel elle remettrait à l'OPAC du Rhône une parcelle de terrain de 468 mètres carrés, celui-ci remettant à la Communauté urbaine une bande de terrain de 795 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte qui est soumis, cet échange aurait lieu sans soulte, ni retour, compte tenu de l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'acte.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

3° - La dépense résultant des frais liés à l'acquisition, évalués à environ 1 500 F, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,